LE MANUSCRIT D'AUTEUR DU PETIT JEHAN DE SAINTRÉ.

P.H.J.B. Champion

PIERRE CHAMPION
ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

LE MANUSCRIT D'AUTEUR DU PETIT JEHAN DE SAINTRÉ

AVEC LES NOTES AUTOGRAPHES D'ANTOINE DE LA SALE



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS
5, QUAI MALAQUAIS, 5
1926

LE

MANUSCRIT D'AUTEUR

DU

PETIT JEHAN DE SAINTRÉ

PIERRE CHAMPION
ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

LE MANUSCRIT D'AUTEUR DU PETIT JEHAN DE SAINTRÉ

AVEC LES NOTES AUTOGRAPHES D'ANTOINE DE LA SALE



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1926

LE MANUSCRIT D'AUTEUR DU PETIT JEHAN DE SAINTRÉ

AVEC LES NOTES AUTOGRAPHES D'ANTOINE DE LA SALE

A Monsieur Max Prinet

Nous voudrions attirer à nouveau l'attention sur un manuscrit connu du *Petit Jehan de Saintré* qui porte à la Bibliothèque nationale le nº 10057 des nouvelles acquisitions françaises. Il a été étudié, d'une manière soigneuse, par M. Gaston Raynaud dans un article paru dans la *Romania* en 1902 : *Un nouveau manuscrit du Petit Jehan de Saintré*. M. Gaston Raynaud a approché de très près la vérité. Il tient ce manuscrit pour le dernier état du texte d'Antoine de La Sale. Il dit encore (p. 537) : « Les corrections au texte de *Saintré* tenues continuellement à jour par La Sale sur notre manuscrit (nous le ferons voir plus loin) montrent que ce manuscrit est resté entre les mains de l'auteur jusqu'à son dernier jour. La signature de Marie de Luxembourg, petite-fille de Louis de Luxembourg, qu'on y lit au dernier feuillet, prouve que le volume était devenu la propriété du comte de Saint-Pol à la mort d'Antoine de La Sale, lequel, par conséquent (vers 1462), était encore au service de la maison de Luxembourg... » M. Gaston Raynaud ajoute (p. 542) : « Une autre série de notes insérées dans le manuscrit, d'une petite écriture fine et pointue que nous voudrions pouvoir attribuer sûrement à La Sale lui-même, sont purement calligraphiques. Elles se rapportent à la division de l'ouvrage en paragraphes, à la *rubrication* de certains passages, enfin à tout changement pouvant matériellement améliorer le manuscrit, dont l'exécution initiale ne semble pas avoir satisfait l'auteur, qui, pour cette raison sans doute, a renoncé à l'offrir à Jean d'Anjou et l'a gardé par devers lui pour recevoir les corrections qu'il jugerait nécessaires et pour servir de manuscrit-type aux copies qu'il en ferait faire... »

Il y a beaucoup de vrai dans ces assertions; et il y a des choses un peu vagues. On voit en particulier que M. Gaston Raynaud, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un manuscrit d'auteur, hésite à se prononcer sur la valeur du manuscrit considéré traditionnellement comme autographe.

La description qu'en a donnée M. Omont dans le *Catalogue général des manuscrits français... nouvelles acquisitions françaises* (IV, p. 13), est plus satisfaisante dans sa brièveté : « Manuscrit original, avec corrections et additions autographes. » La présente étude a pour but de l'illustrer et de la justifier.

Mon attention a été attirée sur ce manuscrit par une souscription (fol. 198) dont l'écriture caractéristique m'avait frappé :

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur
ANTHOINE DE LA SALE.

Cette souscription se lit sous la signature autographe de Marie de Luxembourg.

Qui est Marie de Luxembourg ? " La petite-fille de Louis de Luxembourg ", dit M. Gaston Raynaud. Il est facile de vérifier que nous avons sous les yeux la signature de « Marie de Luxembourg », comme nous la voyons sur une quittance de Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, donnée, le 23 juillet 1498, au trésorier des finances pour le don royal de 2000 l. destiné à acquitter les dettes de feu Monseigneur le comte de Vendôme, son époux (Bibl. Nat., pièces originales, 1778, pièce 99). C'est la fille de Pierre II, qui avait épousé François de Bourbon, comte de Vendôme, et mourut en 1546. (La Chenaye-Desbois, *Dict. de la Noblesse*, IX, 227.) Le manuscrit du *Saintré* était donc resté dans la maison de Luxembourg.

Antoine de La Sale était entré au service de Louis de Luxembourg peu de temps avant le 19 juin 1448, abandonnant le service du roi René après avoir fait l'éducation de son fils Calabre. Il était précepteur-né. Il fut chargé par Louis de Luxembourg de l'éducation des trois premiers enfants qu'il avait eus de Jeanne de Bar : au Châtelet-sur-Oise il rédigea *la Salle*, un traité de morale et de pédagogie, daté du 20 octobre 1451, le *Saintré* qui date du 6 mars 1456, le *Réconfort de Mme Du Fresne* qui est daté de Vendeuil-sur-Oise, le 14 décembre 1458. La dernière mention d'Antoine de La Sale est donnée par la dédicace du beau manuscrit de Bruxelles 9287, une magnifique transcription de *la Salle* présentée au duc de Bourgogne à Bruxelles, le 1er juin 1461. Antoine de La Sale avait alors plus de soixante-dix ans.

Mais, suivant M. G. Raynaud, la souscription que nous publions, signée ANTHOINE DE LA SALE, serait de la main du copiste (p. 537).

C'est ce qui m'a paru bien peu vraisemblable. Aussi ai-je été incité à analyser les lettres caractéristiques et l'esprit général de ces deux lignes d'écriture, en les comparant avec les notes marginales du manuscrit. Ma curiosité a été bientôt récompensée. L'A capital d'ANTHOINE, si particulier, je le

retrouvais aux fol. 30vo, 53ro, 60ro, 68vo & ; au fol. 6ro, je reconnaissais la ligature *tres*.

Puisque plusieurs aspects caractéristiques de la souscription se retrouvaient dans des additions marginales qui, de toute évidence, étaient des corrections d'auteur, il fallait bien que la souscription fût autographe, et non pas de la main du copiste, comme l'avait dit M. G. Raynaud et comme on l'a répété après lui [1].

Notre manuscrit, qui vient des suspectes acquisitions Barrois [2] et fut si heureusement racheté par la Bibliothèque Nationale, en 1902, à la vente du comte d'Ashburnham, est, comme la tradition [3] et la logique l'indiquaient, un manuscrit d'auteur ; il a été revu par Antoine de La Sale lui-même, corrigé par lui.

Tout dans ce manuscrit indiquait d'ailleurs le travail d'un auteur. Lui seul a pu biffer le projet du deuxième livre qu'il devait adresser à Jean d'Anjou [4], duc de Calabre, et dont le sujet était les TRES LOYALLES AMOURS DE MADAMOISELLE VYENNE D'ALLENCON ET DE PARIS DE ROUSILLON. Un auteur seulement a pu, comme cela se voit à tant de pages du manuscrit, rayer des membres de phrases et des mots, corriger son style, donner enfin au rubricateur les indications nécessaires pour les alinéas, les changements d'encre [5].

Mais toutes ces indications ou corrections marginales ne sont pas de la main d'Antoine de La Sale. Certaines, les premières sans doute, ont été mises sur ses indications par le scribe [6]. On pourra le vérifier sur le fac.-sim. du fol. 14ro, qui présente un mélange évident des deux écritures. On distinguera bien facilement la main d'Antoine de La Sale. Son écriture est droite, menue, parfois tremblée. C'est celle d'un vieillard [7] ; et j'y vois encore certaines habitudes graphiques plutôt méridionales qui nous rappellent qu'Antoine de La Sale a appris à écrire en Provence. C'est lui également qui me paraît avoir écrit les rubriques, souvent d'une main tremblée et d'une écriture capitale : LACTEUR,

1. Bibl. de l'École des Chartes, LXIII, p. 27.

2. Le manuscrit n'a plus ses feuilles de garde anciennes et il a été relié de velours au cours du XIXe siècle.

3. Sur le papier de garde, on lit au crayon : autographes de l'auteur.

4. Il s'agit du fils du roi René ; je ne sais pourquoi M. G. Raynaud nomme à ce propos Louis d'Anjou (*op. cit.*, p. 529).

5. Fol. 1ro *Commenssement de chappitre.* Fol. 2vo *Me, commensser en ligne ceste allegacion et de lettre vermeille. — Item aussy en ligne la centence et en letre noire qui commensse* Honneure les. Fol. 3ro *En chief de lectre vermeille. — En chief de lectre noire...* Inutile de poursuivre cette énumération qui prouve le souci qu'avait Antoine de La Sale de faire établir de son texte un manuscrit correct.

6. On trouvera les corrections, qui sont nombreuses, dictées au scribe, fol. 11ro, 12ro, 13ro, 13vo, 14ro, 21ro, 24ro, 26ro, 39ro, 114ro, 115ro, 122vo, 127ro, 147ro, 177ro (correction du bas de la page), 178ro.

7. Si l'on admet, avec M. L. H. Labande (*Antoine de La Sale, nouveaux documents sur sa vie*, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, 1904), qu'Antoine de La Sale est né en 1386 (dans le prologue de *La Salle*, achevé le 20 octobre 1451, il nous a dit qu'il était dans sa soixante-troisième année), il aurait eu près de 70 ans en 1456, quand il termina la première rédaction du *Saintré*. Or, il a relu son *Saintré* entre 1456 et 1459 (Bibl. Nat., ms. fr. 1506).

SAINTRE, LA DAME, etc.[1] Voir, en particulier, l'exemple caractéristique au fol. 176 [illegible] *Commensement de chappitre*. ALORS SAINTRE DIST. Voir aussi, fol. 65ro, le titre : L'ACTEUR SUR LA VENUE DE SAINTRE SUR LES LISSES (qui est une correction d'auteur SUR LE CHAM).

Mon impression est qu'Antoine de La Sale a relu son texte à différentes époques de sa vie. Cette vue, que nous déduisons de son écriture, est d'ailleurs corroborée par l'étude du texte lui-même. Ainsi M. Gaston Raynaud, en classant les manuscrits du *Saintré*, a pu constater que notre manuscrit, qu'il appelle F, est la source de toutes les rédactions connues, que La Sale a toujours amélioré son texte, entre 1456 et 1459 (p. 538-542). F. est enfin le seul manuscrit qui contienne "des corrections et des additions qui ne se retrouvent nulle part ailleurs ".

J'aurais voulu donner, par la comparaison de l'écriture, une preuve du caractère autographe du manuscrit n. acq. fr. 10057, mais je n'ai jamais vu d'autre signature d'Antoine de La Sale[2].

Faut-il ajouter que les manuscrits littéraires du Moyen Age revus par leurs auteurs sont d'une insigne rareté ? En ce qui concerne le xve siècle, je n'en puis citer qu'un autre exemple, celui du manuscrit des poésies de Charles d'Orléans que j'ai eu la bonne fortune de reconnaître.

Puisse cette note inciter quelque éditeur à donner, d'après ce texte, le joli roman de la Dame des Belles Cousines.

1. Tout ce que nous n'avons pas donné au scribe revient à Antoine de La Sale. On reconnait son écriture fol. [illegible], 5ro, 5vo, 6ro, 7ro, 8ro, 8vo, 9ro, 9vo, 10vo, 11ro (mélangée à l'écriture du scribe), 11vo, 12ro, [illegible] (mélangée à l'écriture du scribe), 13ro (*id.*), 13vo (*id.*), 14ro (*id.*), 14vo, 15ro, 15vo, 16ro, 16ro, 17ro, 17vo, 18ro, 18vo, 20ro, 20vo, 21ro, 22vo, 23vo, 24ro (mélangée à l'écriture du scribe), 25ro, 25vo, 26ro (mélangée à l'écriture du scribe), [illegible], 28ro, 28vo, 29ro, 29vo, 30ro, 30vo, 31ro, 31vo, 32ro, 32vo, 33ro, 33vo, 34ro, 34vo, 35ro, 35vo, 36ro, 36vo, [illegible], 40vo, 41ro, 41vo, 42ro, 42vo, 43vo, 44vo, 51vo, 52ro, 52vo, 53ro, 54ro, 56vo, 57ro, 57vo, 58ro, 58vo, 59vo, 60ro, 60vo, 61ro, 62ro, 62vo, 63ro, 63vo, 64vo, 65vo, 66ro, 68ro, 68vo, 69ro, 69vo, 70ro, 70vo 71ro, 106ro, 106vo, 163ro, 167ro, 167vo, 171vo, 173ro, 176ro, 176vo, 177ro (note du haut de la marge) et le mot *par merveilles*, 177vo.

2. M. Labande a publié le fac-similé de la devise d'Antoine de La Sale : IL CONVIENT LA SALE, qui se rencontre sur une feuille de garde d'un Cassiodore du xive siècle conservé à Carpentras, n° 38 (*Bibl. de l'Ecole des Charles*, 1904, t. LXV, p. 48). Cette écriture est à rapprocher de celle des rubriques capitales d'une main tremblée où je retrouve la main d'Antoine de La Sale. — J'ai publié dans la *Revue des Bibliothèques* (octobre-décembre 1910) une notice sur un manuscrit d'Alain Chartier ayant appartenu à Marie de Clèves (Bibl. Nat., ms. fr. 20026), avec la devise et la signature : *Contant en est DE LA SALE*, ajoutant en commentaire : « Est-ce l'écriture du conteur ou celle de Jean de La Sale, le maître de l'hôtel du roi René ? ». Aujourd'hui, je puis dire : ce n'est pas celle du conteur. — La lettre d'Antoine de La Sale à un religieux (Bibl. Nat., ms. fr. 1278, fol. 306) est une copie. L'orthographe de la signature ANTHONNE DE LA SALLE le montre assez.

Imprimerie de J. DUMOULIN, à Paris.

198

aucune chose, par quoy ilz deussent estre pugnis, que
pour chose passee, non ayent pris aucuns soient pugnis
par les loys et coustumes du lieu, ou ilz seront habitans
¶ Et pour tous ces traittiez de paix faire et accorder
a plus grande deliberacion, La contesse de henault requist
unes trieues, jusques a la saint Jehan bapt., ausquelles
trieues. Certaines personnes furent ennortez, en ung
certain lieu. Et la seront les sentences relaxees et suspen
dues/ Et sera oy par toute flandres les [illegible] de Ete
esglise aussi que par avant faisoit

Et Quant ces choses furent faittes et aussi ordonnees
Le Roy de france s'en retourna a paris, ou il remercia
tresgrandement tous ses amis. Et leur donna du sien
tres largement/ Et puis chascun retourna en son pais
¶ Et le Roy d'angleterre s'en alla a gand. Et la vint le
Conte de flandres, lequel il festoya tresgrandement
Auquel pour le attraire a sa voulente, fist de grans
dons. Mais au regard de desloyaulte furent tous perdus
¶ Endementieres que ilz aussi se festoyoient, les messages
par mer vindrent, pour retourner le Roy en angleterre
Lors il prist congiet et remercia tous les seigneurs qui
lavoient suy. ¶ Et cy demourray fin a dire que jay
traist des croniques de france des deux Roys et de la
paix. Car le surplus, ou sont de tresbelles et aucunes
choses/ porra on veoir la qui vouldra, etc.

Marie de luxembourg

Vostre treshumble et tresobeissant serviteur
Anthoine de la sale

Bibl. Nat., ms. fr. n. acq. 10057, fol. 198
Signature d'Antoine de La Sale et de Marie de Luxembourg.

Arrivay a Barcelonne le .iiij. jour de juing assez
tart. et celle nuit me reposay. Le bien matin
apres la messe oye. Je revins en mon logis. Et
vestis une cotte darmes ainsi que mon droit estoit
Et mis la boytte ou une lettre darmes estoit en
mon sain. Puis par le varlet de lostel me fis
conduire au pallais du Roy. Et devant avant
quant je fus a lentree. Je encontray ung chevalier
de corps. tres bel. et bien acompaignie. nomme messire
Enguerrant de Cervillon. lequel en passant je
humblement saluay. Et quant il me vist une
cotte darmes vestue. soubitement il mappella
disant herault que vous estes au semblant de la
cotte darmes vestue que vous portez. + ~~Me semble~~
~~que vous estes estrangier. Et que venez en ceste~~
~~court du Roy pour quelque fait darmes. Et se~~
~~ainsi est. Je vous prie que le me dictes. Monseigneur~~
~~dis je premier. Je suis poursuivant de mon~~
~~souverain seigneur le Roy de france. Et au porter~~
~~de ceste cotte darmes. aussi de ceste le pouez veoir~~
~~Et suis nomme [illegible]. Et quant~~
~~au surplus monseigneur.~~ Il est vray que je suis envoye
de par ung noble et renomme escuier du royaume
de france. Nomme Jehan de Saintre. lequel du
premier jour de ce derrain mois de May. a par-
devant fait presens plusieurs haultes et nobles
dames. et damoiselles. Seigneurs. chevaliers
et escuiers a grant nombre. Emprinst une emprinse

A vous [illegible]

+ Comme il est vrai mon [illegible]
dit je mon nom dofficier est
Roy darmes de mon [illegible]
[illegible] Alors il
me dist Roy darmes il me
semble que vous estes [illegible]
du Roy pour quelque fait darmes
Et se ainsi est je vous
prie que le me dictes Monseigneur
[illegible]

Bibl. Nat., ms. fr. n. acq. 10057, fol. 60.

Notes autographes d'Antoine de La Sale dans la marge, et corrections au texte primitif.

14

flet perdendo cupidus, quam gaudet habendo. Et magis
est servus, quo plus sibi crescit avarus. Et pour ce
dist saint Augustin que le cuer de l'avaricieux
est semblable a l'enfer. Car enfer ne sera tant englou-
ty de ames qu'il die c'est assez. Et aussy est il de
l'avaricieux. Car se tous les tresors du monde estoient
en son povoir, jamais ne diroit c'est assez. Et a ce
propos dist l'Escripture : Insaciabilis oculus cupidi
in partem iniquitatis non saciabitur. Ecclesiastici
xiiij cap°. Et tant d'aultres auctoritez, mon amy,
se trouveroient, tres longues a dire, qui pour le
departir me fault laissier. Dont par ce le vray
amoureux, tel que je dy, pour acquerir la tres desiree
grace de sa tresbelle dame, toutes les acomplist. Et
laisse ce tres desplaisant pechie d'avarice. Et se acom-
paigne d'iceulx de ceste tres doulce et tres amiable vertu
de largesse, qui est amie de Dieu, et honnouree du
monde. Et par aussy il est saulvé.

La dame

Et quant au cinquiesme pechie, qui est de paresse,
certes, mon amy, oncques vray amoureux
ne fust paresseux. Car les tres doulx et amoureux
pensers, qu'il a jour et nuyt pour acquerir la tres
desiree grace de sa tresbelle dame, ne le pourroit con-
sentir. Car soit pour chanter, soit pour dansser, sur
tous les aultres il est le plus dilligent et le plus
joyeux, lever matin, dire ses heures, oir sa messe
devottement, aller a la chasse ou au gibier a la, ou

C'est a dire, mon amy, le convoiteux plus pleure en perdant qu'il ne se esjouyst en ayant, et plus a amassé et plus est serf et chetif

C'est a dire, mon amy, l'oeil du convoiteux est insaciable, il ne sera point saoulé en part de iniquité

Bibl. Nat., ms. fr. n. acq. 10057, fol. 14.

Dans la marge : 1° Indications données au copiste de la main d'A. de La Sale ; 2° Corrections dictées à son scribe ; 3° Les mots *et chetif* du 2e renvoi sont de la main d'A. de La Sale.


UNIVERSITY OF B.C. LIBRARY
3 9424 03944 1974